

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :	Destinataires :	- Direction Générale des Services
- Stéphane Valat	Copies :	- Marie Mellac - Lionel Larré

Nombre de membre présents	17
Nombre de membres représentés	8

1. La CFVU a approuvé à l'unanimité la composition de la commission en charge d'instruire les demandes d'exonération des droits d'inscription ;
2. La CFVU a approuvé à l'unanimité la convention de diplôme délocalisé relative au master humanités numériques entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Ibn Zohr – Agadir ;
3. La CFVU a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention de diplôme délocalisé relative à la licence information-communication entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université GALATASARAY (ISTANBUL, TURQUIE) ;
4. La CFVU a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention de diplôme délocalisé relative à la licence information-communication entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de LOMÉ (TOGO);
5. La CFVU a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention relative à la licence professionnelle mention développement de projets de territoires entre l'Université Bordeaux Montaigne et le lycée agricole la Peyrouse - Périgueux ;
6. La CFVU a approuvé à l'unanimité la convention de double diplôme relative au master mention philosophie, parcours Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Laval (QUEBEC) ;
7. La CFVU a approuvé à l'unanimité l'avenant à la convention de double diplôme relative au master mention musicologie, parcours musique et culture entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'université autonome de Madrid ;
8. La CFVU a approuvé à l'unanimité la modification de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'ambassade de la république de Corée en France ;
9. La CFVU a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention relative au DU CIEPT entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux ;
10. La CFVU a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention relative au DU CIEPT entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et Sichuan Agricultural University ;
11. La CFVU a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention relative au DU CIEPT entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et L'École d'architecture de l'Université de Tianjin ;
12. La CFVU a approuvé à l'unanimité le dossier d'habilitation du DU « didactique du coréen langue étrangère » ;

13. La CFVU a approuvé par 22 voix pour les modalités d'évaluation des UE découverte ;

Pessac, le 13/07/2022.

Le Président de l'université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel Larré